

## Revenus des ménages agricoles : une affaire de famille

Les personnes vivant dans des ménages agricoles, c'est-à-dire composés d'un agriculteur au moins, disposent, en 2017, d'un niveau de vie de 20 600 €. Les revenus agricoles n'y participent en moyenne que pour 30 % : en effet, les trois quarts des ménages agricoles cumulent revenus agricoles et salaires. La structure des revenus diffère selon l'âge, la composition et la taille des ménages agricoles. Les inégalités de niveau de vie sont plus marquées pour les ménages agricoles que dans l'ensemble de la population régionale. La pauvreté monétaire des ménages agricoles est plus rare dans les territoires viticoles que dans ceux spécialisés en bovins et ovins-caprins.

En Nouvelle-Aquitaine, 154 600 personnes vivent au sein de 53 600 ménages agricoles, c'est-à-dire comprenant au moins un agriculteur. Composés de 7 600 personnes seules, 3 400 familles monoparentales et 42 600 couples et ménages complexes, ces ménages déclarent des bénéfices ou des déficits agricoles non nuls, mais peuvent également bénéficier d'autres ressources selon l'activité de leurs membres.

### Ménages agricoles : des revenus plus élevés mais un niveau de vie équivalent

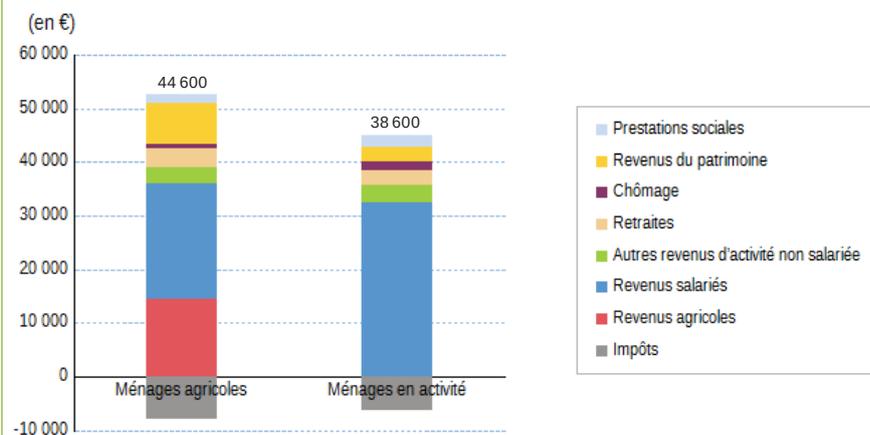
Les ménages agricoles de Nouvelle-Aquitaine tirent de leurs activités un revenu disponible annuel moyen de 44 600 € (*définitions*), plus élevé de 6 000 € que celui des ménages actifs de référence de la région (*méthodologie*), en 2017. En structure, leurs revenus contiennent moins de salaires et plus de revenus du patrimoine (*figure 1*).

Cependant, même avec des revenus plus élevés, le niveau de vie (*définitions*) des ménages agricoles est équivalent à celui de la population de référence, de l'ordre de 20 600 € annuels. En effet, les agriculteurs vivent davantage en couple, notamment avec enfants, et moins fréquemment seuls : le calcul du niveau de vie prenant en compte la composition du ménage, les différences observées sur les revenus disponibles s'atténuent.

Figure 1

### Les revenus agricoles contribuent pour un tiers au revenu disponible de l'ensemble des ménages agricoles

Décomposition du revenu annuel moyen des ménages agricoles et des ménages de référence



Lecture : les impôts sont figurés sous l'axe parce qu'ils contribuent négativement au revenu disponible.

Note : il peut arriver que pour certains ménages d'agriculteurs, les revenus agricoles, les revenus du patrimoine ou les autres revenus non salariés se traduisent par des pertes, en négatif comme les impôts. Néanmoins, le cumul à l'échelle de l'ensemble des ménages agricoles ne rend compte que de la situation moyenne.

Champ : ensemble des ménages agricoles résidant en Nouvelle-Aquitaine, âgés de 65 ans et plus

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017

### Davantage de pauvreté et d'inégalités de niveaux de vie

Les ménages agricoles de Nouvelle-Aquitaine sont davantage touchés par la pauvreté monétaire que les ménages actifs de référence (*définitions*) : parmi les ménages d'agriculteurs, près d'une personne sur cinq vit sous le seuil de pauvreté (1 041 € par mois en 2017) contre une personne sur huit dans

le reste de la population.

À l'effet mécanique sur le calcul du niveau de vie de la composition des ménages, s'ajoute un autre élément lié à l'importance de revenus d'activités non salariales plus fréquents pour les ménages agricoles : moins réguliers, ils expliquent des inégalités de niveau de vie plus marquées parmi les ménages agricoles et entre ces derniers et la population de référence.

Ainsi, le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % des personnes les plus aisées est 4,7 fois supérieur à celui en dessous duquel se situent les 10 % de personnes les plus modestes. Dans la population de référence, cet écart est de 3.

Le niveau de vie du premier décile des ménages agricoles est inférieur de 3 000 € à celui des ménages de référence. Le niveau de vie du 9<sup>e</sup> décile des ménages agricoles est supérieur de 5 900 € à celui des ménages de référence. Ces extrêmes reflètent une échelle des niveaux de vie plus étendue, des inégalités plus marquées.

### Des situations de pauvreté liées aux territoires

La pauvreté monétaire est globalement plus élevée dans les territoires spécialisés (*méthodologie*) en ovins-caprins et en bovins, et plus faible qu'en moyenne dans les grandes cultures et la viticulture. Les ménages dont la structure de revenu est atypique (*méthodologie*) contribuent pour deux points de pourcentage au taux de pauvreté des ménages agricoles.

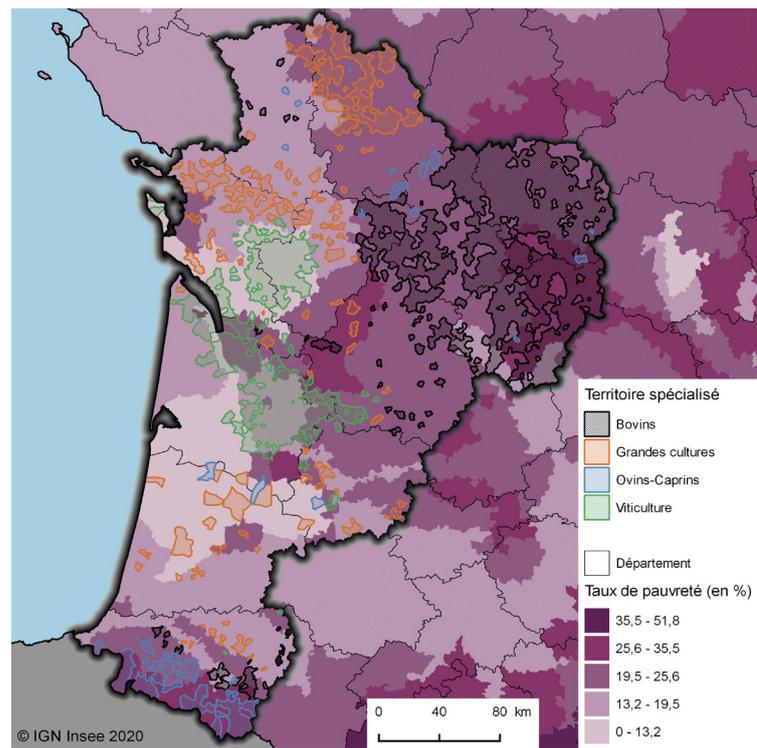
Les territoires spécialisés en viticulture correspondent surtout à des espaces de moindre pauvreté monétaire, contrairement à ceux spécialisés en bovins et ovins-caprins. Ces territoires ne présentent toutefois pas un niveau uniforme, montrant ainsi la diversité des situations au sein même des différentes orientations métiers. En effet, le taux de pauvreté dépasse les 20 % dans plusieurs départements, notamment en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, à forte dominante d'élevage. C'est aussi le cas en Dordogne et dans les Pyrénées-Atlantiques, où l'agriculture est plus diversifiée, ainsi que dans la Vienne et le Lot-et-Garonne, où les grandes cultures sont très présentes (*figure 2*).

L'écart entre territoires spécialisés s'explique par les revenus agricoles mais aussi par les autres sources de revenus (*figure 3*). En moyenne, des revenus agricoles élevés, liés avec la spécialisation agricole, s'ajoutent à des salaires et des revenus du patrimoine élevés également. C'est le cas notamment dans les territoires viticoles de la Charente et de la Charente-Maritime qui ont les revenus agricoles les plus importants, alors qu'en Gironde, département très viticole également, la situation est plus contrastée : les niveaux de revenus agricoles y sont moyens mais les revenus du patrimoine et les salaires sont les plus élevés de la région. L'emploi du temps plus contraint pour certains types d'élevage et des territoires

Figure 2

### Une pauvreté monétaire renforcée dans le piémont pyrénéen, les confins girondins, une partie du Périgord vert et du Périgord blanc, et sur le plateau de Millevaches

Taux de pauvreté des ménages agricoles par région agricole

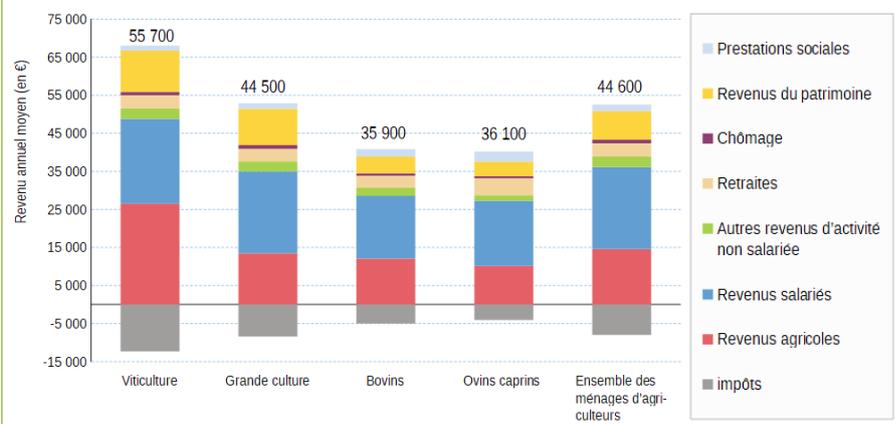


Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017 ; DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Figure 3

### En moyenne, un revenu disponible plus élevé dans les territoires spécialisés en viticulture et en grandes cultures que dans ceux spécialisés en élevages bovins et ovins-caprins

Décomposition du revenu annuel moyen des ménages agricoles dans les territoires spécialisés



Champ : ensemble des ménages agricoles résidant en Nouvelle-Aquitaine, âgés de 65 ans au plus

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017 ; DRAAF Nouvelle-Aquitaine

spécialisés en bovins éloignés de l'emploi des aires urbaines expliquent en partie des revenus salariaux limités pour les territoires spécialisés en productions animales. Quel que soit le niveau des revenus agricoles, la moitié des ménages agricoles dispose de deux sources de revenus significatives (au moins 10 %) dans leur revenu disponible. Cependant, les ménages cumulant au moins quatre sources significatives de revenus font partie des ménages ayant les revenus

agricoles les plus élevés.

Les revenus des ménages agricoles sont hétérogènes et variables. Ainsi, les *minima* sociaux et les allocations chômage contribuent significativement lorsque les revenus agricoles sont les plus faibles. 10 % des ménages agricoles s'appuient quasi exclusivement sur des revenus agricoles, et 15 % enregistrent, en 2017, un déficit agricole.

## Selon la taille et la composition du ménage, les sources de revenus se diversifient et influencent le niveau de vie

Un quart des ménages ne dispose que d'une seule source de revenu significative (hors *minima* sociaux), et 20 % en disposent d'au moins trois. Le nombre de sources de revenus est évidemment lié à la composition du ménage : pour les familles monoparentales et pour les personnes seules, 40 % des ménages ne disposent que d'une seule source de revenu, et 80 % de deux sources au plus. Parmi les ménages complexes, seuls 10 % des ménages ne disposent que d'une seule source de revenu, et 40 % en disposent d'au moins trois.

Deux ménages agricoles sur trois comptent au moins deux personnes actives au sein du ménage. Parmi ces 36 000 couples d'actifs, 23 % exercent tous deux la profession d'agriculteur. Une fois sur dix, le métier d'agriculteur se conjugue pour le conjoint avec celui d'agent de la fonction publique, et d'intermédiaire de la santé et du travail social, une fois sur vingt. Leurs employeurs sont les maisons de retraites, les hôpitaux, les collectivités territoriales, mais aussi les écoles et autres lieux d'enseignement, ou encore l'industrie agroalimentaire pour les plus fréquents.

Pour les personnes seules et les familles monoparentales, les sources de revenus sont moins diversifiées dans les territoires spécialisés en bovins et ovins-caprins que dans la viticulture et les grandes cultures et vient confirmer que pour les territoires spécialisés en élevage, la très large amplitude horaire, de surcroît chaque jour de l'année, limite la multi-activité pour les personnes seules.

71 % des ménages agricoles cumulent revenus agricoles et salaires : le revenu disponible médian des ménages agricoles disposant de salaires est de 42 700 € contre 24 200 € pour ceux qui n'en disposent pas.

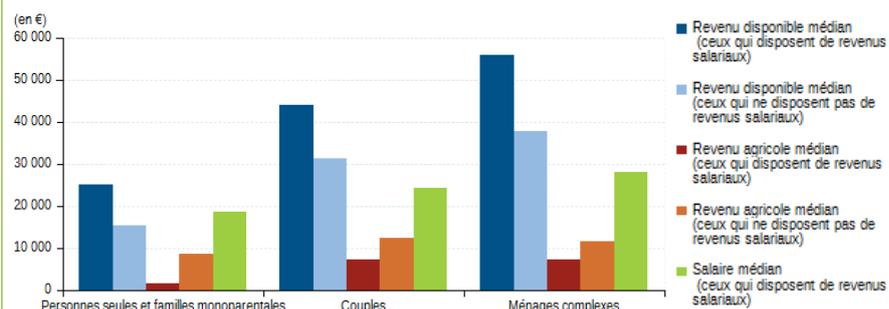
Quel que soit le type de ménage, le revenu disponible est plus élevé lorsqu'il y a présence de salaire : pour 30 % des agriculteurs vivant seuls ou en famille monoparentale, les salaires contribuent pour au moins un tiers du revenu disponible (figure 4).

Un ménage agricole sur dix exerce, outre les activités agricoles, une activité qui génère d'autres revenus non salariaux provenant par exemple de l'agrotourisme, notamment en Lot-et-Garonne ou en Dordogne. Leur revenu disponible médian est de 46 200 €, pour 37 000 € pour les autres ménages agricoles. L'écart en termes de niveau de vie est plus restreint puisqu'il est de 23 600 € contre

Figure 4

### Quel que soit le type de ménage la perception de salaire est associée à un revenu disponible plus élevé, et un revenu agricole plus faible

Revenu disponible médian selon le type de ménage regroupé et la présence ou non de revenus salariaux



Champ : ensemble des ménages agricoles résidant en Nouvelle-Aquitaine, âgés de 65 ans au plus

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

20 400 €, en raison d'une taille de ménage plus importante, et notamment la présence de ménages complexes (*définitions*). Leur taux de pauvreté est plus faible, de l'ordre de 16,4 % contre 19,5 % pour les autres ménages agricoles. Plus que l'importance de tel ou tel revenu, ce qui distingue ces ménages, c'est le cumul de sources de revenus positifs, sans pertes d'exploitations.

### Une stratégie de diversification sur le long terme

Le nombre de sources de revenus dépassant la contribution de 10 % du revenu disponible tend à croître avec l'âge. À moins de 30 ans, 60 % des ménages ne disposent que d'une seule source de revenu ; entre 40 et 49 ans, ils ne sont plus que 40 % et, au-delà de 60 ans, cette proportion tombe à 20 %. Cet effet s'observe pour les personnes seules et les familles monoparentales, et *a fortiori* pour les couples.

L'âge joue sur la composition des revenus des ménages agricoles, au fur et à mesure que ceux-ci se préparent à cesser leur activité : avec le temps, la part des revenus agricoles et les salaires diminuent alors que les revenus du patrimoine et les retraites augmentent. Le

développement des revenus du patrimoine correspond pour partie au remplacement de l'exploitation directe par la mise en fermage notamment (figure 5). Pourtant, la présence de revenus du patrimoine ne se limite pas aux agriculteurs les plus âgés. En effet, un agriculteur peut se verser un fermage pour les terres exploitées par la société dont il est associé exploitant, en particulier dans le domaine de la viticulture. Ceci explique en partie la présence de revenus du patrimoine pour les moins de 60 ans.

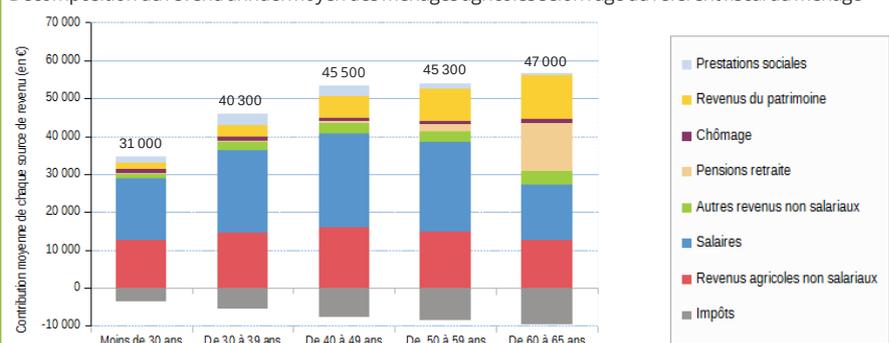
Le revenu disponible médian s'élève à 37 100 € pour les plus de 60 ans, contre 37 900 € pour les moins de 60 ans. En revanche, le niveau de vie des ménages âgés est plus élevé, en raison d'une taille de ménage réduite par le départ des enfants : 23 100 € pour les plus âgés, contre 20 200 € pour les plus jeunes. De fait, le taux de pauvreté des seniors est de 14 % contre 20 % pour les plus jeunes.

Lorsque l'âge augmente, plus souvent l'un est agriculteur tandis que l'autre est à la retraite. Pour la moitié des ménages dont le référent est âgé de 60 à 65 ans, les retraites contribuent pour plus d'un tiers du revenu disponible. ■

Figure 5

### Des revenus qui culminent dès la tranche d'âge 40-49 ans, mais une part du patrimoine croissante

Décomposition du revenu annuel moyen des ménages agricoles selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ensemble des ménages agricoles résidant en Nouvelle-Aquitaine, âgés de 65 ans au plus

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

## SOURCES ET CHAMP

**Filosofi** : Il s'agit du dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux. Il permet de produire un ensemble d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant impôts et redistribution) et sur les revenus disponibles (après impôts et redistribution).

Le **champ de la source Filosofi pour les revenus agricoles** porte sur les déclarations des exploitants individuels, ou des membres de sociétés ou groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés (notamment GAEC, GFA et GIE), et tirés de l'exploitation des biens ruraux.

Dans cette étude, les ménages agricoles étudiés sont les ménages qui ont déclaré, sur leur déclaration de revenus, des revenus agricoles non nuls. La part des revenus agricoles sur l'ensemble des revenus déclarés étant significativement plus faible chez les ménages les plus âgés, les ménages agricoles dont le référent fiscal est âgé de 66 ans ou plus ont été exclus du champ d'étude.

### Recensement de la population 2016

## DÉFINITIONS

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine dont les fermages, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur

au seuil de **pauvreté monétaire**. Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté exprimé en euros.

Les **ménages complexes**, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes.

## MÉTHODOLOGIE

### Territoire spécialisé :

Les types de production sont déterminants pour les revenus dégagés par les exploitations agricoles. L'Otex (Orientation technico-économique des exploitations) n'étant pas indiquée dans la source Filosofi, une approche en fonction du lieu de résidence des ménages agricoles a été construite.

L'Otex communale est calculée à partir du recensement agricole 2010, selon la contribution de chaque cheptel (ou surface) présent sur la commune. Celle-ci a une orientation dominante si la production brute standard (PBS) de la ou les productions concernées dépasse les deux tiers du total. La source MSA 2017 est utilisée en complément. Les exploitants déclarent une catégorie de risque accident du travail (Atexa) selon l'activité agricole qu'ils exercent de manière prépondérante. Dans cette étude, une orientation métier majoritaire est affectée à la commune, si plus de la moitié des exploitants de la commune ont une catégorie Atexa cohérente avec l'Otex communale.

Pour les indicateurs de revenu d'un territoire spécialisé, tous les ménages

d'agriculteurs résidant dans les communes de ce territoire ont été conservés, quelle que soit l'Otex de leur exploitation.

Quatre spécialisations sont présentes dans suffisamment de communes, compte tenu des contraintes des données et de la méthode : élevage bovin, élevage ovins-caprins, grande culture, viticulture.

### Ménages de référence :

C'est l'ensemble des enregistrements de la table Ménages de Filosofi répondant aux conditions suivantes : âge du référent fiscal inférieur ou égal à 65 ans, lieu de résidence en Nouvelle-Aquitaine, revenu disponible positif ou nul, revenu d'activité différent de 0.

Par convention dans cette étude, des revenus de structure atypique sont caractérisés par un déficit agricole supérieur à 100 % du revenu disponible, ou alors un revenu agricole supérieur à 200 % du revenu disponible. De même pour les revenus du patrimoine, et les autres revenus non salariaux non agricoles. Cela concerne environ 1 500 ménages, soit 2,7 % des ménages d'agriculteurs.

Quelques ménages agricoles connaissent des déficits agricoles importants qui peuvent résulter d'investissements conséquents déduits des revenus agricoles, en particulier l'année de l'installation. Ceci ne signifie pas nécessairement que les ménages concernés connaissent les mêmes difficultés que les ménages d'agriculteurs durablement concernés par la pauvreté monétaire.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Bouvet S. Gauthey G., « Des revenus agricoles modestes dans une région aux revenus élevés », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 97, février 2020
- Beaudemoulin C. (DRAAF Nouvelle-Aquitaine), Fiches départementales « Revenus des ménages des exploitants agricoles », Agreste Nouvelle-Aquitaine, novembre 2020

[www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1  
Tel : 05 55 12 90 00  
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN  
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR  
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET  
Rédacteur : Marc JOUBERT (Insee) en collaboration avec Catherine BEAUDEMOULIN (Sriset)  
Composition : Sriset  
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2020